

Projet de charte de bonne conduite entre professionnels du livre et institutionnels locaux

Préambule

Le présent document est proposé par deux associations internationales de libraires et éditeurs respectivement l'Association internationale des libraires francophones (AILF) réunissant 18 libraires couvrant 13 pays et l'Alliance internationale des éditeurs indépendants (AIEI) comptant plus de 35 membres et un collectif membre, Afrilivres originaires de 12 pays en Afrique subsaharienne.

Ce document s'adresse aux acteurs publics locaux relevant de l'action culturelle et éducative et susceptibles de passer des commandes de livres dans le cadre d'appels d'offres ou de commandes institutionnelles.

L'objet de ce document est de poser les conditions équitables d'accès à ces marchés et commandes publiques pour les professionnels locaux (représentés ici par des éditeurs et libraires).

Une démarche portée dans un premier temps par les libraires et éditeurs

En tant qu'artisans de la *bibliodiversité*¹, libraires et éditeurs jouent un rôle indispensable dans la publication et la diffusion des œuvres d'auteurs de leurs pays/régions ; dans la promotion de cette production éditoriale locale, qu'elle soit publiée en langue française et/ou en langues nationales. Les libraires et éditeurs partagent le souci de rendre accessible autant que possible le livre aux lecteurs, grâce à une pratique de prix adaptés au pouvoir d'achat local. Ainsi, et par le biais de la charte interprofessionnelle, ces derniers s'engagent à travailler à la généralisation de ces bonnes pratiques.

De l'importance de formaliser les relations entre ces professionnels du livre et les institutionnels locaux

Il est important de pouvoir définir un cadre pour que les professionnels puissent travailler en harmonie avec les représentants des pouvoirs publics. **L'accès aux marchés publics semble prioritaire aujourd'hui mais ne constitue qu'une partie de ce qui pourrait alimenter un dispositif régulant le marché.** Cette formalisation pourrait à terme enrichir un projet de loi sur le livre et une réflexion plus globale sur différents thèmes et sujets : création, production, diffusion, distribution, conservation, développement de la lecture, conservation et patrimoine, référencement et défense du droit d'auteur, formation initiales et continue des acteurs, soutien à l'émergence d'acteurs locaux, procédures d'appels

¹ « Inspiré de la notion de « biodiversité », le terme « bibliodiversité » fait référence à un ensemble de publications variées dans le paysage éditorial, représentatives d'un système culturel équilibré où toutes les voix peuvent s'exprimer » (extrait du prière d'insérer de l'ouvrage de Susan Hawthorne, *Bibliodiversité. Manifeste pour une édition indépendante*, Cameroun, France, Mali, Suisse, 2016 [v. site de l'AIEI](#))



7- 9 juillet 2021
Rencontres en ligne entre
acteurs de la chaîne du livre d'Afrique

d'offres de livres, etc. La mise en place de groupes de travail locaux avec des associations de professionnels et des représentants d'institutions peut agir dans ce sens.

Un document complémentaire de la charte interprofessionnelle

Ce document est complémentaire de la charte interprofessionnelle entre éditeurs et libraires africains et les chartes et déclarations précédentes (liens plus bas).

Evolutif, il exprime la nécessité d'une vision complémentaire et solidaire pour la promotion de la *bibliodiversité* : les libraires et éditeurs fondent avant tout leurs relations commerciales sur des valeurs communes qu'ils défendent et promeuvent : en effet, ils sont des acteurs culturels et sociaux fondamentaux pour l'information, la formation et l'émancipation des personnes. Elles s'inscrivent dans le prolongement des travaux, réflexions et plaidoyers portés par plusieurs collectifs professionnels, qu'ils soient nationaux (associations nationales de libraires, d'éditeurs...), régionaux (Afrilivres notamment) ou internationaux (Association internationale des libraires francophones, Alliance internationale des éditeurs indépendants...).

Proposition de charte de bonne conduite entre professionnels du livre et institutionnels locaux

Engagements des professionnels locaux vis-à-vis des commanditaires institutionnels locaux

- Les éditeurs s'engagent à respecter la charte de [l'OMEL](#)
- Les libraires s'engagent à respecter [la charte du libraire francophone](#)
- Côté libraire, le regroupement de plusieurs librairies d'un même pays ou d'une même sous-région peut représenter un atout dans l'obtention d'un marché. Des services particuliers peuvent être mis en avant dans l'offre :
 - un personnel compétent et formé dédié à l'accueil des professeurs/bibliothécaires et au suivi des commandes,
 - des possibilités d'animations dans les classes ou dans les bibliothèques,
 - l'organisation de clubs de lecture, d'animations hors les murs,
 - des promotions à travers les réseaux sociaux,
 - des dépôts de livres pour permettre la sélection, le choix et le retrait immédiat d'ouvrages en magasin

Engagements des institutionnels vis-à-vis des professionnels du livre locaux

- Les commanditaires doivent privilégier les commandes auprès des acteurs locaux dans le respect de la chaîne du livre en privilégiant productions éditoriales locales
- Les commanditaires soutiennent les associations représentatives des acteurs de la chaîne du livre contre la contrefaçon
- Les commanditaires doivent segmenter les marchés publics pour répartir équitablement les sommes selon le contexte économique de chaque librairie



7- 9 juillet 2021
Rencontres en ligne entre
acteurs de la chaîne du livre d'Afrique

- Les institutionnels locaux s'interdisent d'accepter des dons de livres car cette pratique dessert les professionnels locaux et déstabilise le marché du livre sur place
- Les commanditaires veillent à minimiser l'empreinte carbone générée par leurs commandes de livres en privilégiant des modes de transport moins polluants et des commandes auprès d'acteurs locaux.
- Les commanditaires locaux encouragent les co-éditions locales (en diminuant taxes et tirages, en finançant les porteurs de projets) et les coéditions internationales, selon les cas.